



## Déclaration de performance

conformément à l'annexe III du règlement (UE) n° 305/2011 modifié par le règlement (UE) n° 574/2014

### pour le produit

<b>N°</b>	<b>GBI-P 9-2</b>
<b>Code d'identification unique du type de produit</b>	1100
<b>Usage(s)</b>	Produit de substitution pour le béton pour la réparation structurelle et non-structurelle Application manuelle du mortier (3.1) Ajout de section par bétonnage (3.2) Application de béton ou de mortier par pulvérisation (3.3) Complément de section avec du mortier ou du béton (4.4) Amélioration de l'enrobage de l'armature par ajout de mortier à liant ciment ou de béton (7.1) En substitut du béton contenant du carbonate ou des substances polluantes (7.2) Mortier PCC pour réparation structurelle
<b>Fabricant</b>	Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13 49624 Lönningen (DE)
<b>Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances</b>	<b>Système 2+</b> (pour utilisation dans les bâtiments et les ouvrages d'ingénierie) <b>System 4</b> (pour la réaction au feu)
<b>Norme harmonisée</b>	EN 1504-3: 2005
<b>Organisme(s) notifié(s)</b>	<b>QDB</b> Qualitätsgemeinschaft Deutsche Bauchemie e.V. Mainzer Landstr. 55, 60329 Frankfurt am Main Notified Body 0921  Certification de la conformité du système de contrôle de la production en usine <b>0921-CPR-2042</b>

Caractéristiques principales	Prestations	Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances	Spécification technique harmonisée
Résistance à la compression	Catégorie R4	System 2+	EN 1504-3:2005
Teneur en ions chlorures	≤ 0,05 %		
Adhésivité	≥ 2,0 MPa		
Retrait-gonflement empêché	≥ 2,0 MPa		
Resistance à la carbonatation	Réussi		
Module d'élasticité	≥ 20 GPa		
Résistance au changement de température	≥ 2,0 MPa		
Absorption d'eau par capillarité	≤ 0,5 kg/(m²h0,5)		
Comportement au feu	Catégorie A1 (Système 4)		

La performance du produit ci-dessus correspond à la performance déclarée / les performances déclarées Pour la préparation de cette déclaration des performances conformément au règlement (UE) n° 305/2011, le fabricant désigné ci-dessus est seul responsable.

Signé pour le fabricant et au nom du / de la :

**Remmers GmbH**



---

[f\_e\_bautenschutz\_4]

.....  
Dr. Magnus Greiwe (mandaté)  
(Chef de service)

.....  
p.o. Thomas Anneken  
Développeur

**Cette déclaration des performances a été générée électroniquement et elle est valable sans signature.**

Löningen, 2024-01-17